

VADEMECUM 54 – Annexe 2

Pour combattre la difficulté scolaire dès les premières années des apprentissages fondamentaux et soutenir les élèves les plus fragiles, il s'agit de concentrer les efforts et les moyens au début de la scolarisation obligatoire, à la rentrée 2018, au CP en REP et aux CP et CE1 en REP+.

QUESTIONS/REPONSES

- Des élèves de CE1 en difficulté en lecture par exemple pourraient-ils aller, par moment, dans des classes de CP dédoublés ? **Non**, sauf à titre exceptionnel avec un projet soumis à l'accord de l'IEN car il appartient à chaque enseignant d'adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers au sein de la classe (Cf. Référentiel de compétences).
- Dans le cadre du fonctionnement de l'école, des maîtres de CP dédoublés pourront-ils aller intervenir dans d'autres classes du cycle 3 sur des moments où leurs élèves sont regroupés avec d'autres CP ? **Non**, à l'exception des APC qui peuvent donner lieu à une organisation particulière avec information de l'IEN.
- Un EFS peut-il être nommé en complément sur une classe de CP dédoublés ? **A priori, cela est à éviter.**
- Peut-on cloisonner en deux une salle de classe ? **Cela peut sembler être une réponse pour une année mais il y a un risque pour les années suivantes du fait de la fluctuation des effectifs. Les collectivités doivent être invitées à prendre l'attache des IEN pour ces questions.**
- Deux jours de stage départemental sont-ils bien prévus au PDFC 2018/2019 ? Le volume de formation sera défini à la rentrée 2018 en fonction des moyens de remplacement.
- Des heures de formation spécifique peuvent-elles être proposées sur les 18 heures aux enseignants de CP dédoublés ? **Oui mais il s'agira d'apports sur l'enseignement des fondamentaux qui peuvent tout à fait concerner d'autres enseignants de CP voire de CE1.**
- Si un maître de CP est absent, privilégiera-t-on de répartir en priorité ses élèves sur les autres classes de CP ? **A priori, non.**
- La place du RASED dans l'école ? **Cela ne change rien, il continue à intervenir auprès des élèves relevant de difficultés graves et persistantes. Sans doute une attention particulière doit porter à ces élèves en tout début de CP pour éviter d'externaliser trop rapidement l'aide. Ensuite, la priorité pourra être donnée aux autres cycles.**
- Peut-on reconstituer un groupe avec deux classes de CP pour se rendre à la piscine ? **Oui si cette organisation profite aux élèves de CP. On pourra par exemple reconstituer un seul groupe mais partir à deux enseignants à la piscine. L'encadrement sera alors renforcé et permettra de mettre en œuvre des regroupements répondant spécifiquement aux besoins identifiés lors de la première séance par les enseignants des classes de CP.**
- Doit-on harmoniser les méthodes de lecture ? **Il est important d'harmoniser les programmations et les progressions des correspondances graphèmes - phonèmes, des compétences de lecture en s'appuyant sur les recommandations ministérielles.**

Pour le comité de pilotage,
J.-F. Bonasso & Y. Bouché – IEN mission CP dédoublés.